



FFMC 61
Maison des associations
12 rue des Flandres
61200 ARGENTAN

A Argentan, le 12 mars 2018

Mairie de FLERS
M. Yves GOASDOUE
Avenue du Château
61100 FLERS

Objet : Demande de rencontre Samedi 14 Avril 2018.

Monsieur le Maire,

La Fédération des Motards en colère et Citoyens de l'ORNE, l'association des 40 millions d'automobilistes et le syndicat régional des Taxis et des ambulanciers souhaitent s'adresser à vous en tant que Président du Conseil National de la Sécurité Routière.

Depuis la création de la FFMC en 1980, nous avons œuvré (sur nos fonds propres et avec nos bénévoles) à l'amélioration de la sécurité des usagers en deux-roues, créé une Mutuelle d'assurance autogérée qui est aujourd'hui une référence reconnue dans le monde de l'assurance et de la sécurité routière, nous avons édité et publié brochures et revues (dont le mensuel Moto-Magazine) toujours tournés vers la prévention, la responsabilisation des comportements et bien évidemment par une information sincère et indépendante de tout pouvoir financier et commercial, nous avons créé des structures de formation pour tous et à tous les âges, dont la plus récente (depuis 2010) consiste à intervenir auprès des jeunes scolarisés selon un programme reconnu et agréé par l'Éducation nationale et pourtant, à seule fin de communication politique et au moyen de discours culpabilisants et anxiogènes à l'encontre des usagers de la route que nous sommes tous, nous qui sommes des citoyens à part entière, les services de l'État continuent de nous imposer des mesures que nous n'acceptons plus.



Au prétexte de sécurité routière, sans concertation, le premier Ministre à convoqué un CISR le 09 janvier 2018 en présence de 10 ministres et secrétaires d'Etat pour annoncer 18 mesures pour la politique de sécurité routière sur le territoire.

Parmi ses mesures que nous ne détaillerons pas, même si nous avons beaucoup à dire, la mesure N°5 prévoit de réduire de 90km/h à 80km/h les vitesses maximales autorisées sur les routes à double sens, sans séparateur central et ce, à partir du 1 er juillet.

Comme vous le savez surement, cette mesure a soulevé incompréhension et mécontentement d'une grande majorité de français et par conséquent, des manifestations sont organisées dans de nombreux départements associant tous les usagers de la route.

Les antennes de la FFMC Normandes ont pris la décision d'organiser une manifestation le samedi 14 avril dans votre ville de façon à vous rencontrer et vous soumettre nos propositions. Nous avons été rejoints par l'association 40 millions d'automobilistes et le syndicat régional des Taxis et des ambulanciers.

Nous souhaiterions pouvoir en débattre et donc vous proposons donc de vous retrouver le samedi 14 avril 2018 vers 13H à la Mairie de Flers.

Dans l'attente d'une réponse favorable,

Monsieur le Maire, acceptez l'expression de la considération qui vous est due, ainsi que nos salutations citoyennes résolues et engagées.

M. DUCRET Michel
Coordinateur
antenne FFMC 61